

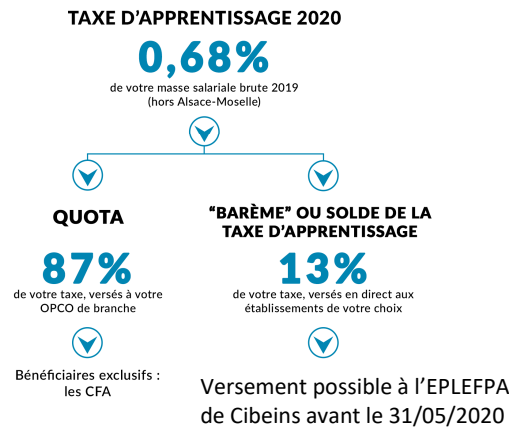


• Etablissement Public
• E.P.L.E.F.P.A. de Cibeins
• Domaine de Cibeins – 01600 Misérieux
• ☎ 04 74 08 88 22 - 📠 04 74 08 88 34
• www.cibeins.fr
• e-mail: epl.cibeins@educagri.fr



TAXE D'APPRENTISSAGE BORDEREAU DE VERSEMENT 2020

Avec la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, dite, loi «Avenir Professionnel», le calcul et le versement de la taxe d'apprentissage évoluent.



Code UAI : 0010059J

CALCUL DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

L'EPLEFPA de Cibeins est habilité à recevoir le 13%, solde de la taxe d'apprentissage. Cette année encore, participez au développement de notre école en nous versant le 13%. Ce montant ne peut en aucun cas être versé à un OPCO.

COMMENT NOUS VERSER LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Le versement peut se faire par chèque ou virement. Un reçu libératoire vous sera délivré à partir du 31 mai 2020, date limite de versement. Complétez et retournez-nous ce bordereau accompagné de votre versement.

Raison sociale _____

SIRET _____

Adresse postale _____

Nom _____ Prénom _____

Téléphone _____ @mail _____

Les informations recueillies sur ce bordereau sont nécessaires pour vous délivrer un reçu libératoire. Pour exercer vos droits d'accès et de rectification, vous pouvez écrire à epl.cibeins@educagri.fr

Par virement – ce bordereau à retourner par mail à

epl.cibeins@educagri.fr

IBAN FR76 1007 1010 0000 0010 0000 109

BIC TRPUFRP1

En indiquant dans la référence du virement « **taxe d'apprentissage et votre n° SIRET** »

Par chèque à l'ordre de « Agent comptable de l'EPLEFPA de Cibeins »

A envoyer par voie postale à l'adresse :

EPLEFPA de Cibeins – Domaine de Cibeins – 01600 Misérieux

Signature & Cachet de l'entreprise

Votre contact privilégié :

Valérie Grange

04.74.08.88.22 - epl.cibeins@educagri.fr